Cinquante cinquième année. - N ° 232 A Lundi 29 et mardi 30 novembre 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3527

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE STRASBOURG

Ventes et cessions

899 353 817 RCS Strasbourg.
RECOS MACHINES NEWCO.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Capital : 100 EUR.
Adresse : Z.I du Ried, 67590 Schweighouse-sur-Moder.
Oppositions : Art.L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet d'apport partiel d'actif PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SCHWEIGHOUSE SUR MODER du 22 novembre 2021, la société RECOS MACHINES et la société RECOS MACHINES NEWCO, sus-désignées ont établi un projet d'apport partiel d'actif, soumis au régime juridique des scissions prévu à l'article L. 236-22 du Code de commerce et au régime de faveur prévu à l'article 210 B du Code général des impôts en matière fiscale. Aux termes de ce projet, la société RECOS MACHINES ferait apport à la société RECOS MACHINES NEWCO de sa branche complète et autonome d'achat, d'importation de machines et matériels périmés et dépassés dans le domaine de la machine-outil, la remise en état, la réadaptation technique, la modification, la transformation de ces machines en vue de leur vente, location ou distribution sous toutes ses formes. Les comptes de la société RECOS MACHINES et de la société RECOS MACHINES NEWCO, utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés au 30 juin 2021. Les sociétés apporteuse et bénéficiaire étant sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif apportés sont évalués à leur valeur nette comptable au 30 juin 2021. Il résulte de cette évaluation que l'actif apporté s'élève à 6 548 080 euros, le passif pris en charge par la société RECOS MACHINES NEWCO à 3 674 113 euros, soit un apport d'une valeur nette de 2 873 967 euros. En rémunération de cet apport, la société RECOS MACHINES NEWCO augmenterait son capital de 299 900 euros par la création de 299 900 actions d'une valeur nominale de 1 euro entièrement libérées et attribuées en totalité à la société RECOS MACHINES. La différence entre la valeur de l'actif net apporté (6 548 080 €) et la valeur nominale des titres rémunérant cet apport (299 900€), soit 2 574 067 euros, constitue une prime d'apport sur laquelle porteront les droits des associés anciens et nouveaux de la société RECOS MACHINES NEWCO. Fiscalement et comptablement, cet apport partiel d'actif prendra effet de façon rétroactive au 1er juillet 2021. L'apport est soumis à la condition suspensive de l'approbation du projet d'apport par l'associée unique respectif de chacune des deux sociétés. D'une manière générale, la société bénéficiaire sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société

apporteuse, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens apportés. Les sociétés RECOS MACHINES et RECOS MACHINES NEWCO seront solidairement tenues au paiement des dettes contractées par la société RECOS MACHINES avant la réalisation de l'apport et apportées à la société RECOS MACHINES NEWCO. Le projet d'apport partiel d'actif a été déposé le 29 novembre 2021 au greffe du tribunal de commerce de STRASBOURG au nom de la société RECOS MACHINES et au nom de la société RECOS MACHINES NEWCO. Pour avis.

